



BULLETIN D'ADHESION

à :

L'Association Scientifique de Pratiques Institutionnelles (AsPi)

Je soussigné(e).....adhère à l'AsPi.

Profession :.....

Adresse mail :.....

Adhésion pour devenir membre titulaire : 20 euros/an

Paiement par chèque à joindre au bulletin d'adhésion, à l'ordre de l'AsPi.

A envoyer au trésorier de l'association à l'adresse suivante :

Jean-David Attia
1549 Chemin de la Cigale
30900 Nîmes

Sur proposition du Conseil d'administration, peuvent être admis au titre de personnes morales, les associations gestionnaires, établissements, services ou entreprises qui désirent œuvrer aux côtés de l'Association ou soutenir son action. Elles ont alors les mêmes droits et obligations que les membres titulaires. Pour adhérer à ce titre, prendre contact avec le président de l'AsPi.

BULLETIN D'ADHESION

à :

L'Association Scientifique de Pratiques Institutionnelles (AsPi)

Je soussigné(e).....adhère à l'AsPi.

Profession :.....

Adresse mail :.....

Adhésion pour devenir membre titulaire : 20 euros/an

Paiement par chèque à joindre au bulletin d'adhésion, à l'ordre de l'AsPi.

A envoyer au trésorier de l'association à l'adresse suivante :

Jean-David Attia
1549 Chemin de la Cigale
30900 Nîmes

Sur proposition du Conseil d'administration, peuvent être admis au titre de personnes morales, les associations gestionnaires, établissements, services ou entreprises qui désirent œuvrer aux côtés de l'Association ou soutenir son action. Elles ont alors les mêmes droits et obligations que les membres titulaires. Pour adhérer à ce titre, prendre contact avec le président de l'AsPi.

A.S.P.I.

L'Association Scientifique de Pratiques Institutionnelles

3 rue de la Carrierasse - 30630 Saint-André-de-Roquepertuis – 07 68 15 14 34 - jeff.coste@free.fr